

**Déclaration du syndicat Force Ouvrière
du centre hospitalier Henri Mondor d'Aurillac.**

A l'occasion de ce conseil de surveillance, notre organisation syndicale tient à réaffirmer son opposition à la loi de santé et à la création des Groupements hospitaliers de territoire (GHT).

Loin de permettre une meilleure prise en charge de la population, la création des GHT est un véritable bouleversement de l'offre de soins et du tissu hospitalier.

De 1000 établissements de santé publics, autonomes, il est question demain de 120 GHT. De l'aveu même de la Ministre de la santé, il s'agit « d'un puissant levier pour la recomposition de l'offre de soins ».

Au moment où l'ONDAM 2016 subit une cure drastique d'austérité où, dans le cadre du plan triennal d'économies, conséquence de la baisse des dépenses publiques dictée par le pacte de responsabilité, 993 millions d'euros supplémentaires d'économies sont imposés aux hôpitaux publics. Force Ouvrière refuse, plus que jamais, de voir remettre en cause l'existence de ce qui est une des pierres de notre système de protection sociale.

Nous refusons les conséquences de la loi dite « de modernisation de notre système de santé » et de son article 107 qui institue les GHT. Nous exigeons le maintien de l'autonomie des établissements de santé, de plein exercice, avec l'ensemble de leurs activités et instances (Conseil de Surveillance, CTE, CHSCT, ...).

Cette nouvelle organisation tend à faire prévaloir « les intérêts » de l'établissement support, au détriment des établissements sacrifiés et de leurs personnels qui font parties du groupement.

C'est pourquoi, Force Ouvrière votera contre la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire.

Par ailleurs, FO refuse par avance de participer à la « *Conférence Territoriale de dialogue social* », conférence qui sera réunie à cette étape pour information, mais dont l'objectif est d'impliquer et associer les représentants du personnel et les organisations syndicales dans la définition des différentes options visant à :

- ✦ la réduction de l'offre de soins,
- ✦ la mobilité forcée et aux suppressions de postes,
- ✦ la mise en place d'une gestion des ressources humaines du groupement, préfigurant une fusion programmée des établissements
- ✦ la remise en cause des acquis

Nous nous appuyons sur la position de notre Fédération qui a refusé de participer au niveau national au comité de suivi de la mise en place des GHT, et réitérons nos revendications :

- ✦ maintien de tous les établissements et de leur autonomie
- ✦ maintien de tous les emplois,
- ✦ préservation des acquis sociaux
- ✦ Retrait de la loi santé, de l'article 107 et du décret du 27 avril 2016